

**Habités par une mémoire
Mobilisés par un projet**



**Initiative citoyenne alsacienne pour plus de démocratie (ICA) –
*Bewegung für d'Zukunft vom Elsass - Elsässische Bürgerinitiative für
Einheit in Vielfalt***

**3 rue du Hohwald 67230 Huttenheim
ica.2010@orange.fr 0682940999**

Communiqué concernant le nouveau traité franco-allemand

Le 22 janvier prochain, Madame la Chancelière Merkel et Monsieur le Président Macron signeront un nouveau traité franco-allemand. Quel en sera le contenu ?

Au cours de sa session ordinaire 2017-2018, l'assemblée nationale avait adopté une résolution le 22 janvier 2018 « Pour un nouveau Traité de l'Élysée ».

Dans les considérants, on peut notamment lire :

- ...

- que l'Europe unie et l'amitié franco-allemande doivent être mieux perceptibles, au quotidien, par l'ensemble des citoyens. **Une attention particulière doit être portée aux régions frontalières**, où ce partenariat doit apporter une réelle plus-value ;
- qu'il est nécessaire **d'intensifier davantage la coopération transfrontalière** ;
- que la France et l'Allemagne aspirent à **une intégration complète et rapide de leurs marchés** et que les deux pays s'engagent collectivement en faveur d'un marché intérieur européen pleinement intégré ;
- qu'il convient de **promouvoir de manière encore plus résolue les échanges linguistiques, culturels, professionnels, universitaires et d'apprentissage**, par-delà les frontières nationales ;
- qu'il faut faire vivre l'échange franco-allemand, apporter aux jeunes **une qualification** et s'engager ensemble dans la lutte contre le **chômage des jeunes** ;
- que la **maîtrise de la langue du voisin est la clé de l'entente mutuelle** ;

- ...

La Résolution invite notamment :

- « les gouvernements à développer les classes bilingues et bilangues, ainsi que les écoles permettant de passer à la fois le baccalauréat français et l'Abitur allemand, afin de renforcer en Allemagne et en France le nombre d'apprenants de la langue du partenaire dans l'ensemble du système éducatif ;

- accueille avec intérêt l'engagement pris par les deux gouvernements lors du Conseil franco-allemand du 13 juillet 2017 de mettre en place un point d'étape annuel faisant le bilan de la rentrée écoulée et fixant des objectifs précis pour la rentrée suivante... »

De bien belles résolutions qui à ne pas en douter renferment la philosophie politique du traité à venir. Mais où est, où sera l'Alsace dans tout cela ?

Alors qu'au niveau national l'amitié franco-allemande est sans cesse proclamée et où elle sera donc réaffirmée et relancée¹, et alors que le franco-allemand est dans l'ADN de l'Alsace, non seulement la résolution ne fait aucune référence à cette réalité, mais en Alsace même le débat autour de cette réaffirmation et de cette relance est quasi inexistant. La classe dirigeante alsacienne n'a-t-elle rien à apporter au débat ? N'a-t-elle rien à revendiquer ?

Au niveau national, n'y aura-t-il rien de nouveau sous le soleil ? La France qui n'a jamais conduit en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, persévèrera-t-elle dans cette voie ? Et l'Alsace qui n'a jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire, continuera-t-elle à être bridée dans ses potentialités ?

L'Alsace pourra-t-elle mieux accomplir à l'avenir son devoir historique et culturel, celui d'être le trait d'union ? Servira-t-elle davantage de champ d'expérimentation de la coopération franco-allemande au quotidien ? Sera-t-elle un exemple et une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière ?

Pourtant ces particularismes, ces besoins et intérêts propres sont aussi, au travers de l'Alsace, ceux de la France. Qu'aujourd'hui, la France ne l'oublie pas au moment où elle entend relancer le franco-allemand. Qu'elle relève le défi que l'Alsace lui lance, sans cesse, celui du nécessaire respect du principe de réalité géographique, historique, économique et culturel.

Pour définir ce qui est propre à l'Alsace, il faut raisonner, en premier lieu, en termes d'espace. La première identité de l'Alsace est géographique. L'Alsace est ce qu'elle est, parce qu'elle est située là où elle est ! Elle n'est pas qu'une extrémité orientale de la France. Elle n'est pas qu'une fin de France, un « finistère ». Elle est le début de la Mitteleuropa, son extrémité occidentale. Et c'est en premier lieu de sa situation géographique que découlent ses particularismes, ses besoins et ses intérêts propres, qu'il s'agisse de bilinguisme, de culture, d'économie, de transport ou de transfrontalier.

La dimension transfrontalière est dans l'ADN de l'Alsace².

Pierre Klein, président
10 janvier 2019

¹ Un nouveau traité de coopération franco-allemand doit être signé le 22 janvier prochain entre la Chancelière Merkel et le Président Macron

² L'Alsacianitude est une confluence et une synthèse.